

**MAIRIE  
de LES MARTRES DE VEYRE**

**DECLARATION PREALABLE  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM  
DE LA COMMUNE**

**Demande déposée le 08/03/2026**

**N° DP 063 214 26 00021**

Par :	LA MAISON DU SOLAIRE
Demeurant à :	59 rue de Ponthieu 75008 PARIS 08
Sur un terrain sis à :	47 A Rue de la Garenne 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Cadastré :	214 AE 611
Nature des travaux :	Panneaux photovoltaïques en toiture

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 08/03/2026 par LA MAISON DU SOLAIRE, représenté(e) par Monsieur Ludovic SERFATY.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Panneaux photovoltaïques en toiture ;
- sur un terrain situé 47 A Rue de la Garenne à LES MARTRES DE VEYRE ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté en date du 29 janvier 2026, notamment le règlement de la zone Ug,

Vu l'affichage en mairie, le 09/03/2026 de l'avis de dépôt du présent dossier.

**ARRETE**

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 13/3/2026

Le Maire



*par délégation*  
*Pham*  
L'Adjoint au Maire  
Catherine PHAM

**NOTA BENE** : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT - Cerfa 13408 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))